



Politique

La CAQ bloque une enquête sur les dirigeants de SAAQclic

Par Simon Carmichael, Le Soleil

Même si ses ministres jurent avoir été «trompés» par la SAAQ, le gouvernement Legault a bloqué une enquête des parlementaires qui aurait visé les gestionnaires de celle-ci et le virage raté de SAAQclic.

La semaine dernière, la présidente de l'Assemblée nationale donnait raison au Parti libéral du Québec, qui accusait les hauts gestionnaires de la société d'État d'avoir induit intentionnellement en erreur les parlementaires dans le dossier SAAQclic.

«Les faits portés à ma connaissance [...] sont suffisamment graves pour constituer un outrage au Parlement», convenait Nathalie Roy dans sa décision.

Elle soulignait toutefois ne pas pouvoir elle-même conclure à un outrage.

Il s'agit du rôle de la Commission de l'Assemblée nationale, sur laquelle siègent des élus, d'enquêter et de trancher si elle le souhaite, rappelait la présidente.

Mais ce ne sera vraisemblablement pas le cas. Les élus du gouvernement Legault ont voté en bloc contre une motion demandant une enquête de la Commission, mardi.

La motion a été battue par un vote de 76 contre 34. Tous les partis d'oppositions et les députés indépendants ont voté en faveur de l'enquête des parlementaires, et tous les élus au pouvoir qui étaient présents se sont opposés.

Le gouvernement tue donc dans l'œuf la manœuvre parlementaire, qui aurait mené à une enquête dirigée par les parlementaires, où les dirigeants passés et présents de la SAAQ devant l'Assemblée nationale.

Cette enquête de la Commission de l'Assemblée nationale aurait été faite en parallèle de la Commission d'enquête indépendante mise sur pied par le gouvernement Legault dans les dernières semaines.

Le gouvernement contre même s'il a été «floué»

S'ils ont aujourd'hui rejeté l'enquête sur les dirigeants de SAAQclic, il y a quelques semaines à peine, les ministres du gouvernement Legault s'indignaient eux-mêmes

d'avoir été «floués» par les hauts fonctionnaires de la Société.

«Le scandale, ce n'est pas un ministre qui a été mal informé. Le scandale, c'est ceux qui ont délibérément mal informé un ministre. Il est là, le scandale!» s'indignait pour sa part Geneviève Guilbault.

Mais même si elle qualifiait le tout «d'outrageux», la ministre des Transports et responsable de la SAAQ a aujourd'hui voté contre l'enquête des parlementaires sur le possible outrage.

«Complices», dénoncent les oppositions

Les partis d'opposition à l'Assemblée nationale, qui talonnent le gouvernement depuis des semaines sur le fiasco SAAQclic, ont vivement dénoncé le vote des élus caquistes.

«Ils jettent à la poubelle le rapport de la présidente», s'est scandalisé le député libéral Monsef Derraji, qui mène la charge dans le dossier. Selon lui, les élus de la CAQ «protègent des gens» qui ont été au coeur de l'affaire.

«L'honorable Me Gallant ne va pas enquêter sur les tromperies qui sont à l'intérieur de l'Assemblée nationale», a-t-il rappelé, jugeant que la commission d'enquête indépendante n'était pas suffisante.

«Ils cherchent à cacher la vérité», a pour sa part accusé le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon. «Les dirigeants de la SAAQ vont probablement venir [...] contredire la version officielle comme quoi personne ne savait rien.»

«La version des faits du gouvernement, c'est qu'ils se sont fait berner par la SAAQ et qu'ils ne savaient rien. Si tout ça était vrai, les premiers qui insisteraient pour qu'on défende l'Assemblée nationale contre des gestionnaires

frauduleux à la SAAQ, ça devrait être la CAQ pour démontrer qu'ils sont victimes.»

Québec solidaire s'est de son côté dit «sous le choc».



La ministre des Transports Geneviève Guilbault et l'ex-ministre de la Cybersécurité et du numérique, Éric Caire, qui a démissionné en marge du fiasco SAAQClic. (La Presse)

La SAAQ évite une enquête parlementaire

JÉRÔME LABBÉ

Montrés du doigt pour avoir transmis de fausses informations aux députés dans le dossier SAAQclic, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ainsi que ses dirigeants actuels et passés n'auront pas à se justifier devant la Commission de l'Assemblée nationale.

La procédure pour outrage au Parlement lancée plus tôt cette année par l'opposition officielle a avorté, mardi après-midi.

Une motion à cet effet a été battue par le gouvernement, majoritaire au Salon rouge, qui a plaidé que cette démarche aurait pu interférer avec le travail de la commission Gallant, qui doit justement faire la lumière sur le « fiasco SAAQclic ».

Avoir ces deux enquêtes-là en même temps n'aurait pas de sens, a déclaré en Chambre le leader adjoint de la Coalition avenir Québec Mathieu Lévesque. Il n'y aurait pas de plus-value à ça.

Ce vote faisait suite à une décision de la présidente de l'Assemblée nationale, Nathalie Roy, qui, mercredi dernier, avait jugé qu'à première vue, la SAAQ avait commis un outrage au Parlement en induisant les élus en erreur quant à son degré de préparation en vue du lancement de la plateforme SAAQclic, en février 2023.

La démarche avait été entreprise par le libéral Monsef Derraji, qui souhaitait que soient interrogés en commission parlementaire des dirigeants de la SAAQ et du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, leurs prédécesseurs, ainsi que des représentants de deux entreprises privées ayant travaillé sur le projet, LGS et IBM.

Les libéraux demandaient notamment à entendre le président-directeur général de la SAAQ, Éric Ducharme; l'ex-PDG Denis Marsolais, qui a perdu son poste dans la foulée du fiasco, en avril 2023; ainsi que l'ancien vice-président à l'expérience numérique de la société d'État, Karl Malenfant.

D'autres enquêtes

La procédure lancée par le Parti libéral contre la SAAQ s'inspirait d'une démarche similaire utilisée l'an dernier pour convoquer la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Geneviève Guilbault, devant la Commission de l'Assemblée nationale.

Cette autre enquête parlementaire avait été instituée contre Mme Guilbault pour avoir déposé en retard le rapport de gestion 2023 de la société d'État, ce qui, à première vue, constituait un outrage au Parlement, selon Nathalie Roy.

Cette procédure suivra son cours alors que la commission d'enquête publique décrétée par le premier ministre François Legault devrait commencer ses travaux un peu plus tard ce mois-ci. C'est le juge municipal Denis Gallant qui sera chargé de la présider.

D'autres enquêtes ont été instituées au ministère des Transports et à l'Autorité des marchés publics à la demande de Geneviève Guilbault, le 21 février, dans la foulée du dépôt d'un rapport accablant de l'ex-vérificatrice générale Guylaine Leclerc. Une analyse est aussi en cours à l'Unité permanente anticorruption.

Le « fiasco SAAQclic » a, à ce jour, coûté 1,1 milliard de dollars aux contribuables, dont 500 millions en dépassements de coûts. La plateforme est toujours en ligne, malgré son déficit de popularité.